



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

NOUVELLE ROUTE CANTONALE 177 (RC 177)

Doter le canton d'un pôle logistique rail-route stratégique et revitaliser la vallée de la Venoge

La zone industrielle de La Plaine - Vufflens-la-Ville/Aclens est le pôle de développement économique qui présente le meilleur potentiel pour la logistique rail-route dans le canton. Situation proche de l'agglomération lausannoise, au coeur de la Suisse romande, excellente desserte ferroviaire, proximité de l'autoroute : autant d'atouts majeurs pour les activités logistiques lourdes, qui ont besoin de la complémentarité rail-route. Afin d'éviter de surcharger l'ouest lausannois par du trafic supplémentaire, en particulier de poids lourds, il est nécessaire de relier ce pôle à la jonction autoroutière de Cossonay. Le projet de RC 177 garantit cet accès nord. Avec trente-sept mesures de renaturation et de revitalisation de la vallée de la Venoge, il contribue à l'assainissement de l'air et permet une diminution des émissions de CO2.

Créé en 1964, le pôle de développement de La Plaine - Vufflens-la-Ville/Aclens revêt un rôle stratégique pour les activités logistiques dans le canton de Vaud et dans l'espace lémanique en général. Une évaluation exhaustive des sites potentiels pour l'implantation d'activités de transport de marchandises démontre qu'il s'agit du site présentant, et de loin, les meilleures qualités, tant du point de vue de l'offre foncière, du raccordement ferroviaire que de son emplacement à proximité immédiate de l'agglomération Lausanne-Morges et de l'A1. Ainsi, par exemple, c'est depuis ce site que Coop approvisionne l'ensemble de ses supermarchés genevois par le rail, seuls les derniers kilomètres étant parcourus en camion depuis la Praille, ce qui contribue à délester l'autoroute Lausanne-Genève. Plusieurs entreprises vaudoises cherchent actuellement à s'établir sur le site pour y développer des activités dans un contexte de transport durable des marchandises, en recourant autant que possible au rail. Ce site doit ainsi permettre à ces entreprises, d'une part, de conserver sur sol vaudois les emplois existants en lien avec la logistique et, d'autre part, d'en créer de nouveaux, avec un potentiel de l'ordre de 1'400 places de travail supplémentaires sur le site. La halte RER qui jouxte le site est au bénéfice d'une cadence horaire appelée à devenir bientôt semi-horaire.

Si la connexion au réseau ferroviaire est garantie sur le site, le seul accès autorisé aujourd'hui pour les poids lourds passe par le secteur déjà surchargé de l'ouest lausannois. La traversée du village de Vufflens-la-Ville, au nord du site, est en effet interdite à ces véhicules. Une fois sur l'autoroute, les camions circulant en direction du nord ou de l'est viennent ensuite surcharger le goulet autoroutier de Crissier, déjà l'un des plus empruntés de Suisse. Afin de permettre un accès à la jonction autoroutière de Cossonay, le Conseil d'Etat propose donc la création d'une route cantonale 177 par la construction d'un tronçon nouveau de 5.5 kilomètres. Inscrite dans le plan des mesures de protection de la qualité de l'air (OPAir) de l'agglomération Lausanne-Morges, cette route permet le développement du pôle logistique de Vufflens-la-Ville/Aclens et évite d'augmenter les émissions dans un secteur déjà fortement chargé. Globalement, la route permettra d'ailleurs une réduction des émissions de gaz à effet de serre, notamment par une diminution d'environ 2,5 millions de kilomètres par an des distances parcourues par des poids lourds.

Issu d'une étude de variantes, le tracé routier a été optimisé de façon à ce que son impact paysager et environnemental soit réduit au minimum. Il comprend notamment un viaduc enjambant la Venoge et les voies CFF, qui a fait l'objet d'un concours d'architecture en vue d'optimiser son intégration.

Trente-sept mesures environnementales font partie intégrante du projet. Conformément au Plan de protection de la Venoge avec lequel elles sont coordonnées, elles favorisent le développement d'une faune et d'une flore variées, notamment par la réalisation de plusieurs nouvelles zones humides. Six passages à faune réduisent l'effet de coupure induit par la route. Plusieurs mesures améliorent la qualité du paysage et limitent ainsi l'impact visuel de l'infrastructure. Des espaces de transition favorables à la biodiversité tels que haies, lisières et prairies extensives ou maigres sont prévus. Le projet comprend aussi, sur d'autres zones de la vallée de la Venoge, de nouveaux aménagements de renaturation qui viendront compléter le plan de protection cantonal. L'opération présentera ainsi un bilan favorable pour la vitalité de la rivière et de sa vallée.

Le Conseil d'Etat est convaincu que la création d'un accès nord évitant les localités est la seule manière de développer de façon durable le pôle logistique de Vufflens-la-Ville/Aclens. Il présente pour ce faire au Grand Conseil trois projets de décrets à hauteurs environnementales, de 6 millions pour les mesures liées aux améliorations foncières et de 5,5 millions pour les fouilles archéologiques sur le tracé. Il propose également une modification de la loi sur la protection de la nature, des monuments et des sites qui rend obligatoire un vote du Grand Conseil avec droit de référendum pour toute modification du Plan de protection de la Venoge actuellement en vigueur.

La réalisation de la RC 177 permet de saisir une triple opportunité : garantir un fonctionnement efficace de la logistique vaudoise et romande sous l'égide de la complémentarité rail - route en maintenant et développant l'emploi, intensifier et dynamiser la revitalisation de la Venoge conformément au Plan d'affectation cantonal et à la loi et, enfin, éviter une dégradation de la qualité de l'air et des conditions de circulation routière dans le secteur de l'ouest lausannois.

Lausanne, le 25 mars 2014

DIRH, Nuria Gorrite, conseillère d'Etat, 021 317 70 01 DECS, Philippe Leuba, conseiller d'Etat,
021 316 60 10 DTE, Jacqueline de Quattro, conseillère d'Etat, 021 316 45 14

[EMPD construction RC 177](#)

[Dossier presse_RC177_25 03 2014](#)